

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 95-2025

TRAVAUX PUBLICS

INTERVENTION SUR LES RESEAUX DES EAUX USEES

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
42 ROUTE DE DOLE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon - TSA 700011 – 69134 DARDILLY CEDEX - tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux sur les réseaux des eaux usées au niveau du n°42 route de Dole à Saint-Marcel,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation et le stationnement, au niveau du n°42 route de Dole à Saint-Macel,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 21 juillet 2025 à 08h00 au samedi 09 août 2025 à 17h00, lorsque la signalisation est en place, au niveau du n°42 :

- la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules se fera sur la voie restée libre
- la circulation des véhicules sera alternée
- la bande cyclable sera fermée à la circulation
- le stationnement des véhicules sera interdit

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 10 juillet 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le ... 11 JUIL. 2025
Le Maire
Raymond BURDIN

